

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 14 AVRIL 2021**

Date de convocation et
d'affichage :

08 avril 2021

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents 14

Ou représentés : 1

Votants : 15

Pour :

Contre

0

Abstentions :

0

Le quatorze avril 2021, le Conseil Municipal s'est réuni au Foyer Rural, rue du Pavillon à CHAPET sous la présidence de Monsieur Benoît de LAURENS, Maire.

Etaient présents : Magalie CHALOYARD, Didier CONRY, Rosine THIAULT, Didier TRAGIN, (Adjoints au Maire)
Benoît BEAUNEZ, Francine BILLOUE, Eric CHEVALIER, Philippe ESTEVE, Nicolas LABORDE, Valérie MAILLET, Helenne MARTIN-QUENNEHEN, Olivier PLOIX, Evelyne Renaut (Conseillers municipaux)

Etaient absentes : Sophie GIRAUD pouvoir donné à Benoît de Laurens

Francine BILLOUE a été nommée **Secrétaire de Séance**

La séance s'est ouverte à 20 heures 10.

Le maire ayant déclaré que le quorum étant atteint le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

01 - BUDGET COMMUNAL 2020 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et celui des restes à payer,

Après avoir entendu les éléments de comparaison avec le CA 2020,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant :

- 1° sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2° sur l'exécution du budget 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3° sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil municipal

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion du budget communal dressé, pour l'exercice 2020, par le Receveur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

02 – BUDGET COMMUNAL 2020 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations.

Considérant que madame Rosine Thiault, première adjointe, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif.

Considérant que monsieur Benoît de Laurens s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à madame Rosine Thiault pour le vote du compte administratif.

Madame Rosine Thiault explique le détail du compte administratif de l'exercice 2020 dressé par l'ordonnateur, lequel peut se résumer ainsi :

VU la concordance avec le compte de gestion présentée par la Trésorerie Principale,

Après avoir écouté l'exposé présenté par Rosine THIAULT, rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (le Maire ne prenant pas part au vote et ayant quitté la salle au moment du vote ainsi que le conseiller qu'il représente), le Conseil Municipal

APPROUVE le Compte Administratif 2020 de la commune,

DE L'EXERCICE 2020 AU 31 DECEMBRE 2020

| LIBELLES | REALISATIONS | | RESTES A REALISER | TOTAUX |
|---------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT | INVESTISSEMENT | |
| <u>I - BUDGET PRINCIPAL</u> | | | | |
| Recettes | 961 993,85 | 352 570,94 | 0,00 | 1 314 564,79 |
| Dépenses | 822 519,48 | 127 441,75 | 0,00 | 949 961,23 |
| EXCEDENT DE CLOTURE | 139 474,37 | 225 129,19 | 0,00 | 364 603,56 |
| <u>RESULTATS DE L'EXERCICE</u> | | | | |
| - EXCEDENT | 139 474,37 | 225 129,19 | 0,00 | 364 603,56 |
| <u>RESULTATS REPORTES 2019</u> | | | | |
| - DEFICIT | | 352 570,94 | | 352 570,94 |
| EXCEDENT | 260 006,33 | | | 260 006,33 |
| RESULTAT DE CLOTURE | 399 480,70 | | | 399 480,70 |
| DEFICIT DE CLOTURE | | 127 441,75 | | 127 441,75 |

03 – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020 SUR LE BUDGET COMMUNAL 2021

Madame THIAULT expose à l'assemblée que l'instruction comptable M14 permet une reprise anticipée de résultats de l'exercice N-1 dès le vote du budget primitif N.

Cette procédure impose alors, à l'occasion du vote du budget primitif, la reprise de tous les résultats et reports définis dans le cadre du compte de gestion et du compte administratif de l'exercice précédent (résultat de fonctionnement, résultat d'investissement, restes à réaliser de la section d'investissement).

CONSIDERANT les réalisations 2020, les restes à réaliser et les reports de résultats 2019 :

DE L'EXERCICE 2020 AU 31 DECEMBRE 2020

| LIBELLES | REALISATIONS | | RESTES A REALISER | TOTAUX |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT | INVESTISSEMENT | |
| <u>I - BUDGET PRINCIPAL</u> | | | | |
| Recettes | 961 993,85 | 352 570,94 | 0,00 | 1 314 564,79 |
| Dépenses | 822 519,48 | 127 441,75 | 0,00 | 949 961,23 |
| EXCEDENT DE CLOTURE | 139 474,37 | 225 129,19 | 0,00 | 364 603,56 |
| <u>RESULTATS DE L'EXERCICE</u> | | | | |
| - | | | | |
| EXCEDENT | 139 474,37 | 225 129,19 | 0,00 | 364 603,56 |
| <u>RESULTATS REPORTEES 2019</u> | | | | |
| - | | | | |
| DEFICIT | | 352 570,94 | | 352 570,94 |
| EXCEDENT | 260 006,33 | | | 260 006,33 |
| RESULTAT DE CLOTURE | 399 480,70 | | | 399 480,70 |
| DEFICIT DE CLOTURE | | 127 441,75 | | 127 441,75 |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

DECIDE

| Il est proposé d'affecter les résultats sur le budget primitif 2021 comme suit : | |
|---|-------------------|
| Pour mémoire excédent de fonctionnement cumulé | 399 480,70 |
| Part affectée à l'investissement (déficit d'investissement 2020 et remboursement capital de la dette 2021) | - 201 441,75 |
| Solde de fonctionnement disponible (à reprendre à l'article 002 en 2021 | 198 038,95 |

04 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Locales,

VU la Loi de finance pour l'exercice 2021,

VU les dispositions relatives aux contributions directes du Code Général des Impôts et des procédures fiscales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M 14 publiée par arrêté interministériel du 27 décembre 1996 et modifiée par arrêté interministériel du 04 décembre 1997,

VU la loi du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Le Conseil Municipal, à la majorité et après en avoir délibéré :

FIXE pour 2021 les taux des 2 taxes comme suit :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties 30.64 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties 86.92 %

PRECISE que le produit de ces contributions directes sera affecté à l'article 73111 (contributions directes) du budget communal 2021.

05 - BUDGET 2021 COMMUNE : VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Le Conseil Municipal, considérant la présentation faite par Rosine THIAULT du projet de budget pour l'exercice 2021,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOPTE le budget principal pour l'exercice 2021, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- section de fonctionnement 1 158 257,95 €,
- section d'investissement 654 612,25 €.

06 - PROGRAMME DEPARTEMENTAL 2020-2022 D'AIDE AUX COMMUNES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES EN MATIERE DE VOIRIES ET RESEAUX DIVERS (VRD) : TRANSFERT DE LA PART COMMUNALE A LA COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE & OISE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental du 26 mars 2010 relative à l'évolution des dispositifs départementaux d'aides aux communes,

Vu la délibération du Conseil départemental du 26 juin 2020 relative à la création d'un nouveau programme Voiries et Réseaux Divers 2020-2022 d'aide aux communes et structures intercommunales,

Vu le règlement du programme départemental 2020-2022 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voiries et réseaux divers (VRD) et notamment son article 6,

Vu le courrier du Président du Conseil Départemental des Yvelines en date du 10 mars 2021 précisant la répartition des parts communale et intercommunale,

Considérant que les voies sur la commune nécessitant des travaux de voirie ou de réseaux d'assainissement sont de compétence communautaire,

Il est proposé aux membres du conseil municipal de transférer à la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise la totalité de la subvention maximale à laquelle la commune peut prétendre (dite part communale), soit le montant de 250 936 €, tel que cela est prévu dans le règlement du programme, et ce, sous réserve que la subvention soit utilisée pour des travaux sur le territoire de la commune de Chapet.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le conseil municipal

- **DECIDE** de transférer à la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise la totalité de la subvention maximale à laquelle la commune peut prétendre (dite part communale), soit le montant de 250 936 €, sous réserve qu'elle bénéficie au territoire de la commune de Chapet.

QUESTIONS DIVERSES :

- Collecte des encombrants et incidences sur les dépôts sauvages
- Dégradation voirie et état des routes
- Stationnement gênant
- Equipements sportifs : terrain de foot et tennis
- Révision du PLUI
- Groupe de Travail Mitan
- Appellation Ville ou village
- Le Chapétois et le règlement intérieur
- Diffusion des conseils municipaux en direct
- Pistes Cyclables
- Page Facebook

La séance est levée à 22h20

Ont signé au registre tous les membres présents ou représentés.

Benoît de LAURENS

Magalie CHALOYARD

Rosine THIAULT

Benoît BEAUNEZ

Eric CHEVALIER

Sophie GIRAUD

Valérie MAILLET

Olivier PLOIX

Didier CONRY

Didier TRAGIN

Francine BILLOUE

Philippe ESTEVE

Nicolas LABORDE

Helenne MARTIN QUENNEHEN

Eveline RENAUT

Le Maire



Benoît de LAURENS

La secrétaire de Séance

Francine BILLOUE

A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to read 'Billoue', is written over the printed name of the secretary.